

- ↪ **Travaux d'Electrification Rurale programme 2007 - Maîtrise d'œuvre :** Le Conseil Municipal décide de faire appel au service technique du Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn.
- ↪ **Contournement routier de Toulouse – participation au débat public :** Vu la « Synthèse de l'étude d'opportunité d'un grand contournement routier de Toulouse » publiée par la DRE, après s'être informé des différentes options présentées dans les études de la Direction Régionale de l'Equipement, le Conseil Municipal soutient le choix de l'option EST + SUD. En effet, cette option d'une part paraît plus efficace pour capter le trafic de transit et d'autre part est mieux adaptée pour faciliter le développement de notre département.
- ↪ **Adhésion Association Nationale des Elus de la Montagne :** Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'ANEM. Cette association a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, afin d'obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces régions, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne, et comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « Pour la Montagne », fiches techniques), conseils, assistance technique, etc.
- ↪ **Soutien au maintien des effectifs EDF à Lacaune :** La direction d'EDF propose la suppression de 2 agents sur le site de Lacaune et la prise d'astreinte 15 jours par mois par un seul agent (le renfort venant de Castres) et ce malgré la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural. Or, la seule organisation possible pour pérenniser le site de Lacaune est le maintien d'un effectif de huit agents minimum afin d'offrir un véritable service public d'EDF en milieu rural. Le Conseil Municipal exige le maintien des postes d'agents EDF sur le site de Lacaune et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette action.
- ↪ **Plan alignement La Carrièresasse – protocole d'accord :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la dernière motion du protocole d'accord concernant la mise en œuvre du plan d'alignement du chemin de La Carrièresasse au droit de la propriété de Monsieur Jean LOUP,
- ↪ **Assurance juridique :** Après avoir pris connaissance des propositions relatives au contrat assurance juridique d'AXA, du GAN et de CABROL Assurances, décision est prise par le Conseil Municipal de retenir l'offre présentée par Xavier CAMINADE agent général du groupe GAN de Brassac.
- ↪ **Affaires scolaires – motion de soutien :** Compte tenu des problèmes liés aux menaces de suppression de postes d'enseignants dans plusieurs communes du Pays Sidobre – Monts de Lacaune (Le Bez, Brassac, Lacaune, Murat, Nages), le Conseil Municipal apporte son soutien aux délibérations prises par ces communes qui demandent que les enfants ayant 2 ans soient comptabilisés dans les effectifs et qu'aucun poste d'enseignant ne soit supprimé.
- ↪ **Décisions modificatives budgétaires :** Le Conseil Municipal, pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, vote les décisions modificatives relatives aux opérations d'ordre suivantes : article recette 722 pour 10.000 euros et article dépense 2315 pour 10.000 euros.
- ↪ **Réfection toiture Hôtel de Ville – choix de l'entreprise :** Huit entreprises susceptibles de réaliser ces travaux spécifiques (toiture ardoise) ont été consultées. Deux d'entre elles ont présenté une offre à savoir : Entreprise Bernard SEGUIER et la SO.LA.CO TP SARL. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres décide de confier la réfection de la deuxième partie de la toiture de l'Hôtel de Ville à l'entreprise Bernard SEGUIER.
- ↪ **Travaux assainissement route de Castres :** Décision est prise par le Conseil Municipal de réaliser les travaux relatifs à la restructuration du réseau d'assainissement Route de Castres au niveau du chemin de La Catalanié et de la place Belfortès.
- ↪ **Vente moto pompe :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la proposition d'achat d'une moto pompe obsolète faite par Monsieur Michel MALHIE le 3 mars dernier, il avait été décidé d'afficher à la porte de la Mairie la vente de ce matériel. Aucune nouvelle offre n'ayant été reçue, le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur Michel MALHIE ladite moto pompe pour la somme de 150 euros.
- ↪ **Agent contractuel – évolution traitement :** Sur proposition de la Commission du Personnel, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire évoluer le traitement des agents des services techniques contractuels en se référant au déroulement de carrière des agents titulaire à l'ancienneté minimum.
- ↪ **Création emploi permanent TNC agent des services techniques :** Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission du Personnel, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent

d'agent des Services Techniques à temps non complet (19h30 hebdomadaire) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

- ↪ **Travaux de voirie Chemin de Veyrié :** Après avoir pris connaissance des propositions de prix concernant les travaux de voirie du chemin de Veyrié présentées par la SARL PRADES et Fils, la SARL TPP, CARAYOL TP, et la SCR GIULIANI, le Conseil Municipal décide de confier lesdits travaux à la SARL TPP. Les travaux devront être réalisés au plus tard pour le 14 juillet prochain.
- ↪ **Travaux de voirie Rue des Barris :** Après avoir pris connaissance des propositions de prix concernant les travaux de voirie de la rue des Barris présentées par la SARL PRADES et Fils, la SARL TPP, CARAYOL TP, et la SCR GIULIANI, le Conseil Municipal décide de confier lesdits travaux à la SARL TPP. Les travaux devront être réalisés au plus tard pour le 31 juillet prochain.
- ↪ **Travaux de voirie Chemin des Condamines :** Après avoir pris connaissance des propositions de prix concernant les travaux de voirie du chemin des Condamines présentées par la SARL PRADES et Fils, la SARL TPP, CARAYOL TP, et la SCR GIULIANI, le Conseil Municipal décide de confier lesdits travaux à la SARL TPP. Les travaux devront être réalisés au plus tard pour le 15 juin prochain.